

A l'attention de Madame, Monsieur le Bourgmestre

**Votre correspondant**

Trannoy Régis  
De Mul Stéphan

**T**

02 518 20 58  
02 518 22 11

**Votre référence**

**Annexes**

1

**E-mail**

regis.trannoy@rrn.fgov.be  
stephan.demul@rrn.fgov.be

**F**

02 518 25 58

**Notre référence**

III 21/723.6/2187/09

**Bruxelles**

23 avril 2009

**Elections du Parlement européen et des Parlements de région et de communauté du 7 juin 2009 –  
Recommandations visant à faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite aux bureaux de vote et à  
leur procurer l'assistance nécessaire à cette fin.**

Madame, Monsieur le Bourgmestre,

Le 7 juin prochain auront lieu les élections régionales et européennes. A cette occasion, nous avons souhaité attirer votre attention sur la question de l'accessibilité des bureaux de vote.

Les personnes à mobilité réduite (PMR) peuvent rencontrer divers problèmes qui entravent l'exercice de leur droit de vote. Les personnes en situation de handicap, les personnes âgées ou encore les femmes enceintes sont parfois confrontées à des difficultés telles que voter devient particulièrement difficile, voire impossible.

La perte ou la diminution de l'habileté fonctionnelle de la personne peut être dans une certaine mesure palliée par des dispositifs utilisés quotidiennement (chaise roulante, chien d'assistance, prothèse, canne blanche...). Il est cependant essentiel que l'environnement soit adapté pour permettre une meilleure participation citoyenne des personnes à mobilité réduite.

A cet effet, nous voudrions attirer votre attention sur une série de recommandations pour le scrutin du 7 juin 2009 afin d'offrir au plus grand nombre la possibilité de participer activement et « sans contrainte » à la mise en oeuvre de ce processus démocratique.

Notre objectif est de procurer des conseils pratiques visant à permettre à l'ensemble des personnes à mobilité réduite de se rendre à l'isoloir afin d'y exercer leur droit de vote, lequel représente le fondement de notre société démocratique.

Ces efforts ne seront pas inutiles car ils contribueront, de façon effective, à améliorer la situation à ce sujet pour l'avenir.

Vous remerciant déjà de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le Bourgmestre, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Guido DE PADT  
Ministre de l'Intérieur

Julie FERNANDEZ FERNANDEZ  
Secrétaire d'Etat aux Personnes handicapées